Centre d'expertise en analyse environnementale

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 3195-20051035

PLAN D'ACTION 2005-2006

Québec

Plan d'action 2005-2006

CEAEQ

Pour plus de renseignements, contactez
le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Téléphone : (418) 643-1301
Télécopieur : (418) 528-1091
Courriel : ceaeq@mddep.gouv.qc.ca

ISBN-2-550-44723-9
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

ENVIRODOC : EN970393

Ce papier contient 55 % de fibres recyclées dont 20 % de fibres postconsommation.

Message de la directrice générale

Le Plan stratégique 2003-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec comporte trois orientations principales, à savoir l'optimisation des services, une association encore plus étroite avec les acteurs du domaine de l'analyse environnementale et la mise en valeur du savoir et du savoir-faire de l'équipe. Les plans d'action des deux dernières années comprenaient une série de mesures découlant de ces orientations. La plupart ont déjà été mises en œuvre ou sont en voie de l'être grâce aux efforts importants consentis par le personnel.

En 2005-2006, un important projet verra son aboutissement dans l'organisation. Ce projet permettra de mettre à jour la gestion de nos activités courantes et d'améliorer notre service à la clientèle. Il s'agit du nouveau système de gestion informatisé de nos opérations. En plus de consacrer des efforts importants à l'implantation de ce système, le Centre d'expertise verra à atteindre les cibles annuelles liées à ses indicateurs de performance tout en fournissant au Ministère des services de premier plan en matière d'analyse environnementale, d'études de terrain, d'écotoxicologie et d'accréditation.

Denyse Gouin

Table des matières

Message de la directrice générale i

Table des matières iii

1 Présentation 1

1.1 Le Centre d'expertise 1

1.2 Mission 1

1.3 Structure organisationnelle 2

1.4 Produits, services et clientèle 3

1.4.1 Produits et services 3

1.4.2 Politique de service 4

1.4.3 Clientèle 6

2 Orientations 2003-2006 7

3 Planification annuelle 9

3.1 Objectifs annuels 9

3.2 Objectifs liés aux indicateurs de performance 9

3.3 Déclaration de services aux citoyens 10

3.4 Offre de service au Ministère 11

4 Gestion des ressources 12

5 Facteurs de contingence 13

6 Approbation du Plan d'action 14

Annexe 1 - Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec Erreur ! Signet non défini.

1 Présentation

1.1 Le Centre d'expertise

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée relatives au domaine de l'environnement.

Tout d'abord constitué en unité autonome de service le 13 mai 1997, puis transformé en agence, le Centre d'expertise exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le personnel du Centre d'expertise est localisé à deux endroits, soit des installations de laboratoire situées à Laval et des bureaux administratifs et des espaces de laboratoire situés au Complexe scientifique à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, la *Loi sur la fonction publique*, la *Loi sur l'administration publique* et la *Loi sur l'administration financière* ainsi que par les règles de gestion gouvernementale en matière de ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles. Ces lois et ces règles sont autant de balises qui assurent à la population et à la clientèle du Centre d'expertise, de même qu'à son personnel, une saine gestion de ses activités, et ce, conformément à la politique gouvernementale d'équité et de transparence.

1.2 Mission

« Garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources », telle est la mission du Centre d'expertise, dont la raison d'être repose sur le domaine de l'analyse environnementale.

Ses principaux champs d'expertise se situent en biologie, en chimie, en écotoxicologie, en microbiologie et en système qualité.

Ses principales responsabilités sont :

- fournir des services d'analyse de laboratoire et des services d'études adaptés aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

- assurer le développement méthodologique en soutien à la réglementation et au suivi du milieu qui sont rattachés à la mission du Ministère;

- assurer l'évolution de son expertise en fonction des exigences environnementales actuelles et futures de façon à contribuer au leadership du Ministère en matière de protection de l'environnement;

- exercer un rôle conseil auprès des unités administratives du Ministère et d'organismes extérieurs en matière d'analyse environnementale;

- participer à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes ou d'individus à générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :

  - d'analyse environnementale;
  - d'établissement de la liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains (en soutien à l'application de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*);

- reconnaître la compétence d'organismes ou d'individus à générer une information ou une expertise de qualité, et ce, en matière :

  - d'analyse de sols agricoles;
  - d'échantillonnage environnemental;

- fournir, en l'absence de laboratoires québécois accrédités, l'expertise en analyse environnementale en soutien à l'application réglementaire sur le territoire.

1.3 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle présentée à l'annexe 1 est axée sur les services à la clientèle et favorise la cohésion dans l'action et l'exercice d'un leadership en matière d'expertise environnementale. Elle comprend quatre directions, dont trois qui œuvrent directement auprès de la clientèle. La quatrième direction, dédiée aux affaires corporatives et internationales, est chargée de la planification et du suivi général des activités de même que des relations avec la clientèle.

Le Centre d'expertise est appuyé par cinq comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère.

1) Le **Comité des priorités relatives à l'expertise analytique** est constitué de représentants de la clientèle ministérielle et du Centre d'expertise et voit à l'allocation annuelle des services du Centre d'expertise aux unités administratives du Ministère. Il propose à la sous-ministre les enjeux et les orientations en matière d'expertise en analyse environnementale.

2) Le **Comité d'accréditation – Secteur environnement** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations au ministre en matière d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement ou le retrait de l'accréditation.

3) Le **Comité d'accréditation – Secteur agricole** est composé de sept personnes dont quatre représentants d'organismes externes. Il formule des recommandations à la directrice générale du Centre d'expertise et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des affaires régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en matière d'accréditation des laboratoires à la suite de décisions prises par consensus. Ces recommandations concernent l'octroi, le renouvellement ou le retrait de l'accréditation. Ce comité formule également des recommandations pour l'accréditation de firmes spécialisées pour l'échantillonnage des matières résiduelles fertilisantes.

4) Le **Comité d'évaluation – Liste d'experts** est composé de quatre personnes dont deux représentants d'organismes externes. Il recommande au Centre d'expertise l'inscription de candidats sur la liste des experts. Ce comité peut aussi être sollicité si des modifications surviennent au statut d'un expert.

5) Le **Comité d'appel – Liste d'experts** est composé de cinq personnes dont trois représentants d'organismes externes. Il assure le traitement efficace des appels et des contestations provenant des candidats et des experts.

1.4 Produits, services et clientèle

1.4.1 Produits et services

Le personnel du Centre d'expertise livre des produits et services tout en conseillant sa clientèle dans trois champs distincts.

- Les *analyses de laboratoire* comprennent principalement les travaux analytiques de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale; elles sont réalisées dans divers milieux environnementaux (eau, air, sol, faune et flore) et rejets (gazeux, liquides et solides).

- Les *services d'études* intègrent l'analyse de problématiques particulières dans le contexte d'un projet à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, citons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation de problématiques de l'environnement de même que les études de terrain pour l'analyse directement sur place de l'air, la caractérisation d'odeurs, l'identification de sources de pollution, l'analyse de l'eau et des sols ainsi que pour les situations d'urgence environnementale.

- Les *services d'accréditation* réfèrent aux activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité et qui touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental ainsi que la gestion de la Liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains en conformité avec la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ces services sont complétés par la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique produite par les laboratoires situés au Québec et hors du Québec.

1.4.2 Politique de service

La Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lequel s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité qui vise à satisfaire sa clientèle en lui livrant en temps utile les divers produits et services convenus, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Sous l'autorité directe de la directrice générale du Centre d'expertise, un coordonnateur qualité, appuyé de délégués qualité, veille à la qualité des produits et services livrés.

Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues :

- ses laboratoires sont accrédités par le Conseil canadien des normes pour les analyses de laboratoire selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025 (1999);
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences du guide ISO/CEI 58 (1992);
- les exigences décrites dans le guide ISO/CEI 43 (1996) régissent les activités du Centre d'expertise en matière d'évaluation de la performance des laboratoires;
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12-2000 : « *Guidelines for the requirements for the competence of reference materials producers* ».

De plus, le Centre d'expertise adhère aux grands principes suivants :

- la recherche continuelle d'efficacité et d'efficience dans la prestation de services;
- le souci d'offrir des produits et services correspondant aux besoins actuels et futurs de la clientèle;
- la crédibilité scientifique de l'analyse environnementale selon l'état actuel des connaissances;
- une ouverture vers un maillage de l'expertise et des spécialités avec ses partenaires et sa clientèle;
- une vision prospective de l'analyse environnementale au Québec;
- une contribution au rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale dans le domaine de l'analyse environnementale par l'exportation du savoir-faire.

En outre, le Centre d'expertise peut faire appel à ses partenaires en vue de résoudre des problèmes et d'élaborer des projets de développement d'applications technologiques et scientifiques.

La tarification des services

La prestation de services au Ministère est planifiée sur une base annuelle conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, lequel détermine l'allocation des heures d'analyse de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources consenties. Le *Recueil des temps d'analyse de laboratoire* pour les analyses courantes permet de planifier ces besoins.

La clientèle externe doit payer pour les services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation du Ministère est précisée dans les documents suivants :

- « Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et agricole »;
- « Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental »;
- « Mécanisme de gestion de la liste d'experts – protection et réhabilitation des terrains ».

Le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits commercialisés.

Enfin, les coûts pour les autres prestations de services sont déterminés projet par projet.

1.4.3 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement :

- à plus d'une trentaine d'unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs requérant des services d'analyse de laboratoire et de services d'études ainsi que de développement méthodologique;
- à plus de soixante-dix laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés qui doivent recevoir du Centre d'expertise l'autorisation nécessaire à leur reconnaissance comme laboratoire accrédité par le Ministère;
- aux laboratoires réalisant des analyses pour le suivi de la fertilité des sols agricoles et des engrais de ferme;
- aux entreprises qui pratiquent des activités d'échantillonnage;
- aux individus qui œuvrent dans le secteur de la protection et de la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés non dispensés par l'entreprise privée;
- aux laboratoires d'analyse environnementale canadiens et étrangers auxquels le Centre d'expertise fournit les matériaux de référence pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Canada, soit directement, soit par l'entremise de CSI Environnement, une coopérative regroupant des entreprises québécoises qui œuvrent dans le domaine de l'environnement. Sa clientèle compte, entre autres, les laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

2 Orientations 2003-2006

Depuis plusieurs années, le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec agit comme acteur majeur dans le domaine de l'analyse environnementale au Québec et ailleurs dans le monde. Ses équipes sont de plus en plus sollicitées pour fournir des services spécialisés et pour collaborer à des projets de développement.

Parallèlement aux succès obtenus, l'environnement d'affaires du Centre d'expertise a évolué au cours des dernières années. Cette évolution s'est traduite notamment par de nouvelles pressions sur sa capacité de production.

Citons, entre autres, (1) les efforts de réduction des dépenses dans le contexte d'assainissement des finances publiques, (2) les nouvelles attentes du Ministère en matière de prestation de services et de développement méthodologique ainsi que (3) l'obligation de soutenir l'application réglementaire pour les analyses non offertes par le secteur privé, ce qui a pour effet de surcharger certains secteurs d'activité de l'organisation.

Dans le contexte de son Plan triennal 2003-2006, le Centre d'expertise a entrepris un important repositionnement, notamment pour :

- trouver des façons de continuer à améliorer sa performance en tenant compte de la diversité des besoins ministériels et des ressources disponibles;
- trouver des moyens de compenser la perte anticipée de revenus autonomes au profit des laboratoires qui obtiennent des accréditations pour les créneaux jusqu'alors exclusifs à l'organisation;
- créer un nouvel équilibre au regard des équipes de façon à répondre adéquatement à l'ensemble des besoins de la clientèle.

Trois orientations triennales soutiennent les enjeux. Il s'agit de :

ENJEU 1 **L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES SERVICES**

Orientation 1 **Optimiser les prestations de services**

Les mesures portent sur la consolidation des relations d'affaires et sur la modernisation des activités internes.

ENJEU 2 LE LEADERSHIP DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Orientation 2 S'associer davantage les acteurs du domaine de l'analyse environnementale

Deux aspects sont abordés dans cette orientation, soit l'apport du Centre d'expertise dans l'acquisition de connaissances et sa participation au développement de l'analyse environnementale.

Orientation 3 Mettre en valeur le savoir et le savoir-faire

Les mesures associées à cette orientation visent à bonifier la contribution des équipes du Centre d'expertise à la diffusion des connaissances.

Le Plan d'action 2005-2006 constitue le troisième plan annuel soutenant ces orientations.

3 Planification annuelle

Cette section précise l'ensemble des objectifs poursuivis au cours de l'exercice 2005-2006.

3.1 Objectifs annuels

Diverses actions ont été menées depuis 2003 afin de donner suite aux orientations du plan stratégique 2003-2006. En 2005-2006, le Centre d'expertise consacrera, en sus des prestations prévues à son offre de service au Ministère, ses efforts principalement pour implanter et mettre en œuvre le nouveau système de gestion informatisé des activités de laboratoire.

Cette implantation, en plus de solliciter les équipes au quotidien, exigera l'adaptation des façons de faire afin d'intégrer le nouveau système dans les opérations. Pour cela, des sessions de formation et d'accompagnement seront données au personnel afin de faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et leur intégration dans les activités quotidiennes. Parallèlement, la clientèle ministérielle sera également informée des modifications et pourra, au besoin, être conviée à des sessions de formation spécialisée.

Compte tenu de l'importance de cette transformation des opérations du Centre d'expertise et des gains appréciables qu'elle engendrera en ce qui concerne les opérations courantes et le service à la clientèle, il est prévu de déployer tous les efforts requis pour sa réussite.

3.2 Objectifs liés aux indicateurs de performance

Le Centre d'expertise mesure sa performance à l'aide des huit indicateurs retenus dans sa Convention de performance et d'imputabilité. Plus particulièrement, pour la prochaine année, considérant la conjoncture actuelle et à la lumière des résultats obtenus en 2004-2005, les cibles d'amélioration sont les suivantes :

- le taux d'**autofinancement**, défini comme le pourcentage des revenus autonomes par rapport aux dépenses totales (salaires, fonctionnement, loyer, services rendus par le Ministère, etc.), est fixé à 20 %. À titre de comparaison, le taux atteint en 2004-2005 était de près de 25 %. La cible 2005-2006 tient compte de l'achèvement de certains contrats ainsi que de la prise en charge par les laboratoires privés de certains créneaux de l'analyse environnementale à des fins règlementaires;

- le financement grâce aux **activités hors Québec** est défini comme la proportion des revenus se rapportant à des activités internationales (par rapport aux revenus générés en

1999-2000); il est établi à 40 %. À titre de comparaison, un taux de 54 % a été atteint en 2004-2005. l'objectif tient compte du fait que deux contrats importants viennent à échéance en 2005-2006;

- le **coût de revient horaire**; aucune cible annuelle n'est établie, puisque cet indicateur est axé sur le suivi du coût de revient horaire;

- les **activités de développement**, définies comme la proportion des heures de travail associées directement à la livraison des produits et services et utilisées pour le développement technique et scientifique, sont fixées à 15 % compte tenu des orientations d'agir à titre de centre de référence;

- les efforts de **rayonnement scientifique** sont maintenant définis comme le nombre et l'importance des communications scientifiques. La liste sera publiée en fin d'exercice financier;

- le pourcentage **d'effort de formation et de perfectionnement**, défini comme la proportion des heures de travail associées directement à des activités de formation et de perfectionnement du personnel, est fixé à 1,5 %;

- la **satisfaction de la clientèle** est définie par un indice variant de 0 à 10, établi tous les deux ans à partir d'un sondage effectué auprès de la clientèle. Au cours de l'exercice 2004-2005, le Centre d'expertise a effectué un quatrième sondage. Les résultats obtenus permettront, entre autres, de vérifier l'efficacité des mesures mises de l'avant au cours des dernières années pour améliorer les services offerts;

- l'indicateur **système qualité** est associé au maintien et à l'évolution du système qualité du Centre d'expertise en fonction des exigences internationales ISO. Cet indicateur est axé sur le maintien des homologations ISO obtenues par les laboratoires du Centre d'expertise. Toutefois, le Centre d'expertise vise à obtenir une nouvelle accréditation en 2005-2006, soit celle de fournisseur d'essais d'aptitude.

3.3 Déclaration de services aux citoyens

Le Centre d'expertise maintiendra son engagement en appuyant l'atteinte des objectifs poursuivis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à l'égard de sa Déclaration de services aux citoyens. De plus, un nouvel objectif a été ajouté relativement à l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale.

3.4 Offre de service au Ministère

Sur la base des crédits reçus en 2005-2006, soit 4 264 900 $ pour les opérations et 275 000 $ pour les immobilisations, et sur la base d'une prévision de revenus équivalente à celle de 2004-2005, soit 1 950 000 $, le Centre d'expertise a formulé son offre de services au Ministère. Cette offre totalise 95 725 heures de prestation réparties en :

- prestation de services de laboratoire;
- prestation de services en études de terrain;
- prestation de services en écotoxicologie;
- prestation connexe en d'autres expertises;
- réalisation de travaux en matière d'accréditation et de reconnaissance.

Parallèlement, des prestations auprès de clientèles externes seront réalisées. Ces travaux touchent notamment :

- des analyses de laboratoire requises par la réglementation environnementale et non offertes par les laboratoires privés;

- des prestations hors Québec touchant la fourniture de matériaux de référence (principalement à l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale), l'accréditation de laboratoires institutionnels (Chili, Maroc) et d'un laboratoire de matériaux de référence (Chili).

Finalement, au cours de l'exercice financier, le Centre d'expertise accomplira les tâches liées aux enjeux et aux orientations du plan stratégique du Ministère en fonction de ses domaines d'expertise.

4 Gestion des ressources

Pour l'exercice 2005-2006, le Centre d'expertise dispose d'une enveloppe de crédits de 4 539 900 $ dont 275 000 $ en crédits d'investissements. À ces crédits s'ajoutent les contributions du gouvernement pour les avantages sociaux et le loyer. Le Centre d'expertise bénéficie aussi de services fournis par les unités du Ministère, sans transfert de crédits, comme il est prévu à l'intérieur des ententes de service liées à la Convention de performance et d'imputabilité.

Le Centre d'expertise génère des revenus autonomes provenant de services rendus à la clientèle externe, lesquels comprennent (1) l'accréditation des laboratoires, dont les revenus qui se chiffrent à environ 350 000 $ sont versés directement au Fonds consolidé; (2) les services d'analyse et d'expertise requis sur une base ad hoc par sa clientèle institutionnelle et privée au Québec et hors Québec. Ces revenus varient chaque année en fonction des besoins de la clientèle. Sur la base des données antérieures et en tenant compte des tendances du marché, il est estimé que ces revenus complémentaires seront d'environ 2 100 000 $ en 2005-2006. C'est grâce à ces revenus que le Centre d'expertise est en mesure de réaliser et possiblement de bonifier son offre de service au Ministère.

Par ailleurs et à l'instar de toute organisation, la force du Centre d'expertise réside dans la compétence reconnue de son personnel. En effet, l'expertise requise pour réaliser les travaux repose sur une équipe scientifique multidisciplinaire, qui est composée de chimistes, de biologistes, de microbiologistes et de techniciens spécialisés, appuyés par un personnel de secrétariat et de bureau très expérimenté.

Cette expérience reconnue par la clientèle permet d'offrir un service qui répond aux attentes et aux besoins particuliers, voire individualisés, de chaque intervenant. Elle rend aussi disponible aux partenaires une contribution importante pour le développement et pour un soutien à la recherche. Pour l'exercice 2005-2006, l'équipe permanente de 90 personnes devra être complétée, dans le respect des directives gouvernementales en matière de gestion des effectifs, par des ressources occasionnelles en fonction des besoins liés aux travaux à réaliser.

5 Facteurs de contingence

La réalisation des objectifs annuels est influencée par un certain nombre de facteurs, par exemple :

- la modification de l'enveloppe de crédits en cours d'exercice financier :

  Les crédits rendus disponibles au Centre d'expertise en début d'exercice permettent d'établir l'offre de service au Ministère. C'est sur la base de cette offre que les activités sont planifiées;

- des revenus autonomes inférieurs à la prévision :

  Une partie du financement des services fournis au Ministère est défrayée par les revenus autonomes. Le Centre d'expertise base son engagement de service sur une prévision de ces revenus provenant de la fourniture de services à l'externe. Par conséquent, si la prévision n'est pas atteinte, il peut y avoir une incidence, soit sur la prestation de services au Ministère et par le fait même sur l'atteinte des objectifs fixés, soit sur les montants qui devront être puisés à même le compte à fin déterminée;

- la disponibilité des unités centrales du Ministère à fournir les services requis par le Centre d'expertise :

  Certains objectifs du Plan d'action sont réalisés grâce à la collaboration d'unités centrales du Ministère. La disponibilité du personnel de ces unités est donc importante pour la réalisation des travaux et peut, par conséquent, avoir une incidence sur la livraison des produits attendus;

- l'accès en temps utile à des ressources complémentaires, tout en respectant les mesures gouvernementales eu égard à l'effectif :

  La réalisation du Plan d'action et la livraison des prestations de service à la clientèle sont conditionnelles à la possibilité qu'a le Centre d'expertise d'avoir accès à des ressources complémentaires en période de surplus de travail.

6 Approbation du Plan d'action

Je soumets pour approbation le Plan d'action 2005-2006 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

MADELEINE PAULIN
Sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Le 28 septembre 2005, j'approuve ce plan d'action.

THOMAS J. MULCAIR
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

ANNEXE 1

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

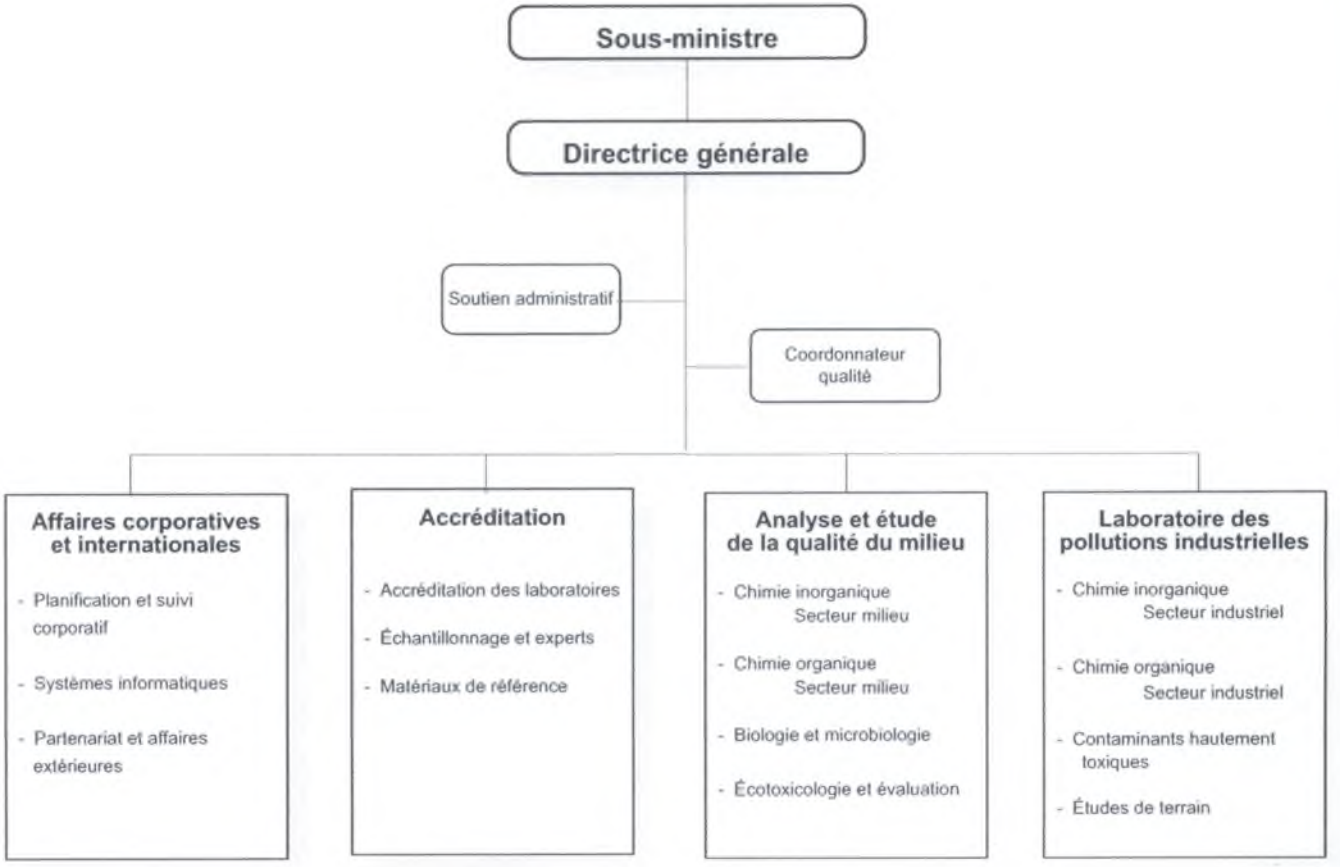

Mars 2005

Centre d'expertise
en analyse
environnementale
Québec